

Colloque sur les avantages de la protection des obtentions végétales pour les agriculteurs et les producteurs

ALLOCUTION DE CLÔTURE

Kitisri Sukhapinda
Présidente du Conseil de l'UPOV

Genève, 2 novembre 2012

1

Session I : la protection des obtentions végétales :
un moyen d'augmenter les revenus
des agriculteurs et des producteurs

Le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV :

- encourage la création de nouvelles variétés – permettant aux agriculteurs de surmonter les défis rencontrés dans le domaine économique et environnemental
- **permet aux agriculteurs et aux producteurs d'accéder aux meilleures variétés locales et mondiales**
- permet d'associer choix de la variété, données d'information et matériel végétal de qualité
- **est un instrument permettant de tirer parti de la coopération entre agriculteurs**
- facilite la coopération "gagnant-gagnant" entre agriculteurs et producteurs
- **offre des possibilités commerciales aux petits agriculteurs et aux petits producteurs**
- peut être encore plus efficace grâce aux améliorations qui peuvent être apportées au cours de sa mise en œuvre

2

Session II : la protection des obtentions végétales : un moyen pour les agriculteurs et les producteurs de devenir obtenteurs

Le système de protection des obtentions végétales de l'UPOV :

- **incite les agriculteurs et les producteurs à devenir obtenteurs**
- **permet à tout agriculteur ou producteur d'utiliser les meilleures variétés protégées disponibles pour ses activités de création variétale**
- **offre un système transparent, efficace et facilement accessible aux petites et moyennes entreprises**
- **permet aux agriculteurs et aux producteurs de créer des entreprises locales, nationales et internationales**
- **fournit aux agriculteurs et aux producteurs des moyens d'agir dans le cadre de la chaîne de production**
- **... MAIS nous devons mieux l'expliquer**

3